



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 décembre 2024

2024-12-04

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi dix décembre à vingt heures zéro minutes, le Conseil

Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier adjoints

Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, , Conseillers,

Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean représentée par Christian Girard-cusin

Absents non excusés et non représentés : Léa Mollier

Secrétaire de séance : Karine Mollier

Date de la convocation : 05/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :

OBJET : Délibération mutuelle communale « entrenous »

Mr le Maire présente aux membres du conseil municipal une synthèse du dispositif de Mutuelle Communale entrenous.

En synthèse, l'offre « Mutualiste » en complémentaire Santé Mutuelle Communale **s'adresse indifféremment à tous les 0-99 ans**, qu'ils soient Jeunes (avec ou sans emploi), Etudiants, en Couple, Célibataire, Famille ou Séniors ; **ainsi qu'à tous les Travailleurs non-salariés** : agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, auto-entrepreneurs...

La gamme est construite de façon progressive en termes de prise en charge des frais de santé, de tarification et **intègre 7 niveaux de garanties**.

L'offre est en cours de « labélisation ». Cela permettra aux **agents intéressés de pouvoir bénéficier de la possible participation financière de la collectivité locale**.

L'approche « Devoir de conseil » permettra d'aborder, de **façon individuelle et pédagogique**, la situation de chacun des habitants qui manifesteront un intérêt pour cette offre. Il y aura également la possibilité, pour les personnes concernées, de **proposer la Complémentaire Santé Solidaire (CSS)**, gérée par la Mutuelle Entrenous.

Cela permettra à la Mairie de contribuer à lutter contre le **non-recours aux droits de certains administrés**.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité d'approuver l'adhésion à la convention avec la mutuelle Entrenous à compter du 01/01/2025

Autorise Mr le maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

A St Albin de Vaulserre,

Le 10 décembre 2024

Le Maire,

Cédric Milani

Secrétaire de Séance
MOLLIER Karine

